

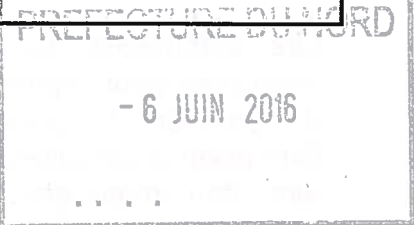
# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
Arrondissement de Lille  
Siège :  
Métropole européenne de Lille  
1 rue du Ballon  
59034 LILLE cedex

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole

Bureau du 13 mai 2016

Délibération du Bureau n°05-2016



### **Objet : DEMANDE DE DÉROGATION POUR L'OUVERTURE À L'URBANISATION DE ZONES - PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE (AIRE ACCUEIL GENS DU VOYAGE - RONCQ)**

Le vendredi treize mai deux mille seize à onze heures, le Bureau s'est réuni à l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole (centre Europe Azur - 323 avenue du Président Hoover à Lille - 2<sup>ème</sup> étage), sous la présidence de Monsieur Marc Philippe DAUBRESSE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

#### **Vice-présidents présents :**

Michel BORREWATER, Marc-Philippe DAUBRESSE, Luc FOUTRY, Nicolas LEBAS

**Convocation au Bureau du Comité syndical le :** 28 avril 2016

**Nombre de membres du Bureau :** 7

**Publiée le :** 6 - JUIN 2016

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

## Rapport de Monsieur le Président

Les communes de Roncq, Halluin, Tourcoing et Neuville-en-Ferrain se sont associées pour répondre aux prescriptions fixées à l'échelle du territoire en matière de création de places en aire d'accueil des gens du voyage. La Métropole Européenne de Lille et les quatre communes associées prévoient d'installer la future aire intercommunale d'accueil des gens du voyage boulevard de l'Eurométropole sur la commune de Roncq, sur des terrains à proximité du Centre de Valorisation Énergétique (C.V.E).

Pour pouvoir mettre en œuvre la réalisation de cette aire d'accueil intercommunale de Gens du Voyage, plusieurs ajustements doivent être apportés au Plan Local d'Urbanisme de la Métropole Européenne de Lille. Il s'agit notamment de l'ouverture à l'urbanisation d'une zone Ap par le biais d'une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du P.L.U.

### Éléments de contexte :

Le zonage du secteur du projet est actuellement en zone agricole paysager (Ap) au Plan Local d'Urbanisme, secteur inconstructible. Le site choisi se trouve à l'interface d'un espace à dominante économique et d'un espace à dominante naturelle. Le site se situe à proximité des axes routiers et des services de transports.

La superficie de la zone ouverte à l'urbanisation concerne 1,13 ha.

Le projet impacte trois parcelles de propriété MEL exploitées dans le cadre d'une convention d'occupation précaire par un agriculteur. Une solution de compensation est en cours d'étude.

La Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) a examiné le projet lors de sa séance du 17 mars 2016. Elle a rendu un avis favorable avec la réserve sur l'implantation du projet (franchissement des routes, coexistence de trafic camions et de la présence d'enfants).

### Décision prise :

Considérant que l'urbanisation envisagée :

- ne nuit pas à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ou à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques,
- ne conduit pas à une consommation excessive de l'espace,
- ne nuit pas à une répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services,

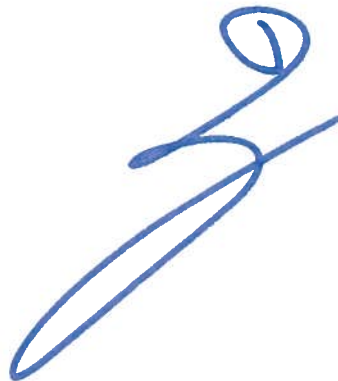
# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

les membres du Bureau du Comité syndical accordent la dérogation d'ouverture à l'urbanisation pour la création d'une aire d'accueil intercommunale de gens du Voyage à Roncq (déclaration de projet) en rappelant que l'enveloppe urbaine du compte foncier du projet de SCOT arrêté s'ouvre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Les choix récents de la commune seront retenus dans le cadre du compte foncier du SCOT défini pour les 20 ans à venir.

La décision prise par le Bureau sera transmise au Président de la Métropole Européenne de Lille.

**Damien CASTELAIN**

Président du Syndicat mixte du SCOT  
de Lille Métropole



# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

## a) Plans de zonage

Le P.L.U avant évolution du plan de zonage

Le P.L.U après évolution du plan de zonage

